

# Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence

**BULLETIN D'INFORMATION – AVRIL 2015**

## ÉDITO - Continuons la mobilisation



Le 13 février 2015, la police a retrouvé le corps calciné d'Özgecan Aslan sur les bords d'un fleuve près de Mersin dans le sud-ouest de la Turquie. Cette étudiante de 20 ans prenait le bus pour rentrer chez elle quand elle fut agressée par le chauffeur. Ce dernier tenta de la violer avant de lui asséner des coups mortels. Il s'est ensuite débarrassé du corps avec l'aide de deux complices. Face à ce meurtre abominable, la mobilisation en Turquie fut immense. Des femmes et des hommes ont manifesté dans tout le pays pour dénoncer la violence à l'égard des femmes et exiger que justice soit faite.

Les meurtres d'Özgecan, comme ceux de Jyoti de Delhi et de toutes les femmes anonymes qui meurent chaque jour sous les coups ont eu un écho retentissant au sein de sociétés qui découvrent peu à peu la réalité tragique des violences. Les chiffres ne mentent pas.

Au sein de l'Union européenne, d'après l'étude publiée en 2014 par l'Agence des droits fondamentaux, 1 femme sur 3 a subi au cours de sa vie au moins une violence physique et/ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans, 1 femme sur 10 une forme de violence sexuelle et 1 femme sur 20 a été violée. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) estime qu'entre 100 millions et 140 millions de filles et de femmes dans le monde ont subi une forme de mutilation génitale, et que près de 400 millions de femmes âgées de 20 à 49 ans ont été mariées ou ont contracté une union avant l'âge de 18 ans.

Il y a maintenant vingt ans eut lieu à Beijing la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le but affiché à l'époque était de réaffirmer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, partout dans le monde. La conférence avait abouti à l'adoption d'une déclaration et d'un programme d'action. Ces textes, qui marquaient alors une avancée sans précédent pour les droits des femmes, sont toujours d'actualité.

Il est essentiel de nous mobiliser, de rassembler toute notre énergie, toutes nos forces afin de continuer à creuser, lentement mais sûrement, le sillon qui mènera à un changement réel des mentalités. Il est essentiel que les législateurs mettent en place un cadre efficace de lutte contre les violences et que les lois qui en découlent soient dûment appliquées afin que ces crimes ne restent pas impunis. Il est essentiel enfin de réaffirmer haut et fort, comme à Beijing en 1995, que la violence à l'égard des femmes constitue une violation des libertés et des droits fondamentaux des femmes, et qu'elle empêche partiellement ou totalement celles-ci de jouir de ces droits et libertés.

En gardant toujours à l'esprit que la violence à l'égard des femmes n'épargne aucun pays, elle est l'affaire de tous.

Gülsün Bilgehan,

*Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*



## Convention d'Istanbul

Monaco/Ratification/ 7 octobre 2014 • Estonie/ Signature/ 2 décembre 2014  
Slovénie/ Ratification/ 5 février 2015

### → NOS MEMBRES – #femmesinspirantes



Afin de célébrer la Journée internationale de la femme, des portraits de femmes proposés par nos membres ont été publiés sur la page Facebook du Réseau. Des femmes que nos membres admirent pour leurs actions, des femmes qui les ont amenées à faire de la politique, des femmes qu'elles souhaitaient mettre en lumière.

C'était une façon à la fois de leur rendre hommage, mais également de prouver l'importance des modèles inspirants et la nécessité de voir plus de femmes au sein de l'espace public.

Merci à Silvia Bonet-Perot, Cindy Franssen, Béatrice Fresko-Rolfo, Françoise Hetto-Gaasch, Eva Lena-Jansson, Naira Karapetyan, Mechthild Rawert, Chiora Taktakishvili et Gisela Wurm pour leur participation.

Pour découvrir les portraits, rendez-vous sur la page [Facebook](#) ou sur le site du Réseau : [www.assembly.coe.int/stopviolence/](http://www.assembly.coe.int/stopviolence/)

### → ENTRETIEN – Mutilations génitales féminines : quand la chirurgie aide à se reconstruire

En mission humanitaire au Burkina Faso dans les années 1980, le **Dr Pierre Foldès**, chirurgien urologue français, est sollicité par des femmes victimes de mutilations génitales. De retour en France, il met au point une chirurgie réparatrice permettant de reconstruire un clitoris mutilé. En vingt ans, il a opéré un peu plus de 4000 femmes et cofondé avec **Frédérique Martz**, l'actuelle directrice, l'Institut en santé génésique, qui a ouvert ses portes en janvier 2014 près de Paris pour accueillir les femmes victimes de violence. Tous deux répondent à nos questions.



## **Dans votre pratique, avez-vous observé des évolutions ces dernières années ?**

Parmi les principales évolutions, on peut identifier tout d'abord la prise en charge de nouvelles formes de mutilations, plus spécifiques à des groupes ethniques différents qui n'avaient pas accès à la demande initiale : victimes d'origines centrafricaines, asiatiques ou nord-américaines. Ensuite, l'évolution de la technique vers une restauration plus globale de la vulve et de la fonction sexuelle, en intégrant les restaurations des petites lèvres et/ou du périnée. On a aussi assisté à une prise en charge des traumatismes sexuels dits « non traditionnels », conséquences par exemple de violences faites aux femmes ou de situation de conflits (crimes de guerre, viol, torture). Mais il faut surtout souligner le changement de protocole complet que représente l'approche holistique et pluridisciplinaire, tant en préopératoire qu'en suivi à moyen et long terme.

## **Est-ce que l'opération est toujours la voie à suivre ?**

La chirurgie réparatrice n'est qu'une des réponses à la demande de prise en charge d'une femme victime de mutilation sexuelle. Comme toute femme victime de violence, ses besoins sont multiples et ne sont pas toujours formulés d'emblée. La première étape est toujours une libération de la parole dans un cadre sécurisé et bienveillant. Ce n'est qu'à l'issue de cet échange que l'ensemble des réponses et offres sera discuté avec elle. Si la chirurgie est décidée, elle fera l'objet d'un protocole complet d'accompagnement pluridisciplinaire, car c'est toute une sexualité et une identité qui sont à reconstruire.

## **Où en est la formation des professionnels de santé ?**

Dans l'idéal, les professionnels de santé, et plus largement les différents intervenants pouvant être impliqués dans la prise en charge, doivent être formés ou informés, et ce, à plusieurs niveaux. D'une part au niveau de la prévention, du dépistage et du repérage des femmes victimes de

mutilations sexuelles, par la connaissance des pratiques et de leurs conséquences. C'est le cas des étudiants en médecine, des sages-femmes ou des soignants, par l'intégration de volets spécifiques dans leur cursus de formation. D'autre part, il s'agit d'amener les médecins, gynécologues ou spécialistes à apporter une réponse initiale adaptée et une orientation correcte vers les centres de référence. Enfin, il faut former des chirurgiens à la technique de chirurgie réparatrice.

## **Pouvez-vous nous parler de l'Institut en santé génésique et de sa spécificité au regard des violences faites aux femmes ?**

Dans notre système actuel, les différentes réponses apportées aux femmes victimes de violence sont dissociées, multiples et complexes. Il en résulte un taux effectif de prise en charge dramatiquement bas. L'Institut en santé génésique répond à cette impasse en proposant un lieu d'accueil pilote, anonyme et gratuit, ouvert à toutes les femmes victimes de violences. Le premier contact est suivi d'une offre globale et simultanée, où la femme se verra proposer toutes les prises en charge nécessaires : médicales, psychologiques, juridiques ou sociales. L'institut s'appuie sur un collectif de professionnels et s'engage à un suivi pluridisciplinaire sur le long terme. Il intègre un réseau de correspondants sur tout le territoire, de façon à repérer et détecter les violences au plus tôt. Depuis l'ouverture de l'institut en 2014, 360 femmes ont été prises en charge.

### **Les pratiques préjudiciables**

Pratiques ou comportements enracinés dans la discrimination, principalement en raison du sexe. Ces pratiques constituent une atteinte à la dignité de l'individu et une violation des droits de l'homme, ainsi qu'une discrimination à l'égard des femmes et des enfants.

**Mutilation génitale féminine, excision ou ablation génitale**: pratiques consistant à enlever partiellement ou entièrement l'appareil génital féminin extérieur, ou à mutiler l'organe génital féminin pour des raisons non médicales ou non sanitaires.

**Mariage d'enfants, ou mariage précoce**: un mariage dans lequel au moins l'un des conjoints a moins de 18 ans.

**Mariage forcé**: tout mariage dans lequel l'un des conjoints ou tous les deux n'ont pas personnellement donné leur consentement total, libre et en connaissance de cause à l'union.

**Crimes commis au nom de « l'honneur »**: actes de violence qui sont perpétrés de manière disproportionnée, mais pas exclusivement, contre les femmes et les filles, parce que les membres de la famille considèrent que certains comportements suspects, réels ou perçus comme tels sont de nature à déshonorer la famille ou la collectivité.

**Source**: Recommandation générale/observation générale conjointe n° 31 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et n° 18 du Comité des droits de l'enfant sur les pratiques préjudiciables, novembre 2014

## → ÉVÈNEMENTS

### Réunion du Réseau – Mariages forcés, jeudi 23 avril 2015

#### Article 37 de la Convention d'Istanbul

Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour ériger en infraction pénale le fait, lorsqu'il est commis intentionnellement, de forcer un adulte ou un enfant à contracter un mariage.



Si les mariages forcés touchent en premier lieu les pays les plus pauvres – Asie du Sud et Afrique de l'Ouest en tête – ils n'épargnent pas le continent européen. Lors de la session parlementaire d'avril prochain à Strasbourg, le Réseau accueillera deux experts pour discuter de ce sujet d'actualité :

- **Lucy Monaghan**, chef de l'unité sur les mariages forcés (FMU). Créé en janvier 2005 et rattaché à la fois au ministère de l'Intérieur et à celui des Affaires étran-

gères, le FMU opère au Royaume-Uni et à l'étranger où il vient en aide aux victimes de mariages forcés. Il gère une ligne d'urgence pour les victimes et professionnels confrontés à ce problème, et assure de nombreuses formations sur le sujet.

- **Ellen Høvik**, responsable de campagne à Plan Norvège. L'ONG a organisé en 2014 une campagne contre le mariage d'enfants qui a eu un écho retentissant dans les médias et auprès du grand public.

Pour assister à l'audition, merci de nous contacter avant le 20 avril 2015 : [womenfreefromviolence@coe.int](mailto:womenfreefromviolence@coe.int)

### #CSW 59 #Beijing+20

#### Conférences mondiales sur les femmes

Les Nations Unies ont organisé quatre conférences mondiales sur les femmes. Celles-ci se sont déroulées au Mexique en 1975, à Copenhague en 1980, à Nairobi en 1985 et à Beijing en 1995. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés à l'unanimité par 189 pays, forment un programme pour l'autonomisation des femmes. Il est considéré comme le principal document de politique mondiale en matière d'égalité des sexes.

Source : [www.unwomen.org](http://www.unwomen.org)



Cette année, la Commission de la condition de la femme des Nations Unies a entrepris un examen des progrès réalisés dans l'application de la **Déclaration et du Programme d'action de Beijing**, vingt ans après son adoption lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue en 1995. Des **membres du Réseau** – Carmen Quintanilla Barba, Sahiba Gafarova – étaient présents.

Une manifestation parallèle, « **Stéréotypes de genre et sexisme** », coorganisée par le Conseil de l'Europe et la Mission permanente de la Belgique auprès des Nations Unies, a permis d'aborder les voies et les moyens de faire voler en éclat les stéréotypes de genre, et de lutter contre le sexisme institutionnel et ordinaire, tout en explorant la relation entre la réalisation de l'égalité de fait et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Plus d'infos : [www.coe.int](http://www.coe.int)

## Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Parmi les points forts mis en lumière par le rapport d'avancement 2014, on citera l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) et l'organisation de deux conférences, l'une portant sur les médias et l'image de la femme, l'autre sur la lutte contre les stéréotypes dans et par l'éducation. Plus d'infos : [www.coe.int](http://www.coe.int)

**Rapports en cours – Commission sur l'égalité et la non-discrimination, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**

*Promouvoir les meilleures pratiques dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, Sahiba Gafarova*

*La collecte systématique de données relatives à la violence à l'égard des femmes, Maria Edera Spadoni*



**Contact**

womenfreefromviolence@coe.int  
[assembly.coe.int/stopviolence/](http://assembly.coe.int/stopviolence/)



Parliamentary Assembly  
Assemblée parlementaire

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE